

La digue de Croissy sera confortée

Le projet a été présenté lors d'une récente réunion de concertation. L'objectif est de corriger les effets de l'érosion sur les berges et les talus.

La digue de Croissy réunit artificiellement deux îles naturelles : l'île de Chatou et l'île de Croissy, et sépare deux bras de la Seine dont les niveaux sont différents, de plus de trois mètres. La digue a une longueur d'environ 650 mètres et une largeur oscillant entre 9 et 25 m. L'ouvrage est surmonté d'un chemin de deux mètres de largeur en moyenne. C'est une digue-canal qui contribue, avec les barrages de Chatou et de Bougival, au maintien du bief de Chatou en retenant une pression hydraulique conséquente, compte-tenu de la différence de niveau.

Enjeux de sécurité publique

La digue appartient à l'Etat et est gérée par VNF (1) ; elle constitue un élément majeur en termes de sécurité publique, au même titre que les barrages de navigation de la Seine. Sa rupture porterait atteinte à des enjeux humains, matériels et socio-économiques, notamment l'alimentation en eau potable d'une partie du bassin parisien et l'arrêt de tout trafic fluvial sur cet itinéraire dense et stratégique. La digue a été créée fin du XVIIIe – début du XIXe pour permettre l'alimentation en eau de la machine de Marly.

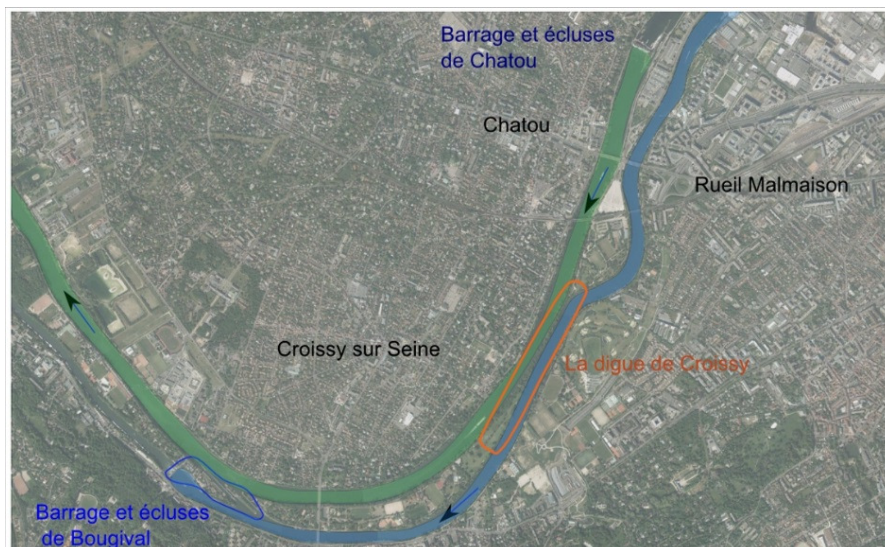
Une première phase de consolidation a été effectuée en 2007 sur le bras de Marly (côté Rueil, en bleu sur la carte), stabilisant la pression hydraulique entre les deux bras et évitant toute infiltration d'eau à l'intérieur de la digue.

Consolidation phase 2

VNF propose aujourd'hui la deuxième phase de consolidation sur le bras de la « Rivière Neuve » (côté Croissy, en vert sur la carte), permettant de contrecarrer ainsi l'érosion due aux montées et descentes du niveau d'eau (proximité du barrage de Chatou) et à la position de la digue à l'extérieur de la courbe.

La réunion de concertation du 12 juillet

(1) Voies Navigables de France (VNF) est un établissement public créé en 1991 : il gère, exploite, modernise et développe les 6 700 km de canaux et rivières aménagés en France, plus de 3 000 ouvrages d'art et 40 000 hectares de domaine public fluvial.



rassembleait les villes concernées (Croissy, Chatou, Bougival, Rueil), le Syndicat Mixte de la Seine et de l'Oise (SMSO) et deux associations - le Cadeb et Seine Vivante - adhérentes à France Nature Environnement (FNE) et Ile de France Environnement. Elle avait été précédée d'une autre réunion de concertation avec les administrations.

Echanges fructueux

Les échanges ont porté sur deux points.

Tout d'abord, l'ouverture au public de la digue aux piétons et aux cyclistes (activités loisirs). Cela ne fait pas partie des missions de VNF. Toutefois, bien consciente de la demande, VNF s'engage à étudier cette « alternative », qui implique une continuité dans les liaisons vers Chatou et vers Bougival, et une largeur suffisante de la digue. En effet, pour autoriser le croisement des piétons et cyclistes, le SMSO préconise un chemin de 3 mètres de largeur au sommet de la digue (exceptionnellement 2 mètres sur une portion réduite), avec ponctuellement un élargissement à 5 mètres lorsque l'emprise le permet, pour plus de confort. Si c'est techniquement possible, VNF livrera un ouvrage "compatible" avec l'ouverture au public mais n'en assurera ni la réalisation ni le financement ni l'entretien, qui seront à la charge des collectivités locales. Le SMSO pourra être l'interlocuteur privilégié en raison de son expérience et sa légitimité sur un tel projet, mais rien n'a encore été défini concernant son

rôle.

Autre point abordé dans les échanges: l'intégration de l'ouvrage dans le paysage (la digue-canal est incluse dans le classement, parmi les sites pittoresques et historiques du département des Yvelines, du site de la Grenouillère situé sur l'île naturelle de la Chaussée à Croissy.) et l'utilisation au maximum possible des techniques du génie végétal (sans doute des techniques mixtes) déjà utilisées par le SMSO sur les berges de Croissy. VNF instaurera un plan de gestion raisonnée de la végétation sur la digue, gestion particulière garantissant la perception existante de l'ensemble et la structure de l'ouvrage.

Neuf mois de travaux

Le budget de l'opération, basé sur les travaux de la première phase, est estimé à 5,544 millions d'euros TTC. Compte-tenu des délais nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, et à la passation des marchés, les travaux pourraient commencer fin 2016 et s'achever au cours du troisième trimestre 2017.

Après les premières études, une nouvelle réunion est prévue dans le délai d'une année. Les associations ne peuvent que se féliciter de cette démarche de concertation.

Jean-Pierre Genestier
président de Seine Vivante
Jean-Claude Parisot,
secrétaire général du Cadeb, administrateur d'Ile-de-France environnement